

Délibération relative à l'approbation d'un crédit complémentaire de CHF 122'000.- pour la réalisation de circulations verticales des locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers

Vu l'exposé des motifs,

vu le crédit d'engagement de CHF 2'200'000.- voté par le conseil municipal le 26 avril 2012,

vu le décompte final de la réalisation de circulations verticales des locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers CHF 2'281'302.10;

vu la nécessité de terminer les travaux de second œuvre de la salle des combles du bâtiment de la mairie, sur la base des devis reçus, pour un montant de CHF 40'697.90,

vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 3 avril 2019;

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 10 voix pour et 2 abstentions,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 122'000.- pour couvrir le dépassement du crédit d'investissement pour la réalisation de circulations verticales des locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 26 avril 2012.

Puplinge, le 17 avril 2019

